

Compte rendu du conseil de l'ED 'Risques et société' n°583 du Lundi 20 Juin 2022

Présents : BONNIERE Antoine – BONY-DANDRIEUX Aurélia – DENNI Anne-Catherine – EVANDILOFF Marion - JEZIERSKI Théo – MALHAUTIER Luc – MANDALLENA Jean-Philippe – MIALON Nicolas – MUSSARD Stéphane – RICCIO Pierre-Michel – ROYER Marine – SIRVEN Barbara – TIXIER Jérôme – VALADE Daniel-Jean – WEISS Karine

Excusés : APRIN Laurent – CHARBONNIER Elodie – LE GAL LA SALLE Corinne – MIRABEL François – OLIVIER Sylvain – PERDIGUER Pierre – ROIG Benoit – SENATORE Audrey – THIREAU Véronique – VERDOUX Patrick.

1) La politique anti-plagiat

Le passage des thèses dans un logiciel anti-plagiat n'est pas systématique.

Le logiciel utilisé par l'Université de Nîmes et l'IMT Mines Alès en matière de plagiat est Compilatio. A Unîmes, il est géré par la cellule d'appui pédagogique et accessible via la plateforme de cours en ligne Moodle. Il analyse le taux de plagiat sur la base des données publiques disponibles sur le net. Pour les documents longs et n'entrant pas dans la plateforme pédagogique, tels que les thèses, il est possible de ne pas passer par Moodle. Une formation peut être demandée à Sophie Vessière. Il est nécessaire de vérifier que le mode d'utilisation choisi n'alimente pas la base de données Compilatio si l'on souhaite préserver la confidentialité du document.

Karine WEISS propose que dès Septembre 2022, les directeurs de thèse vérifient les thèses sur Compilatio et joignent le rapport final à la demande de soutenance.

Elle propose également que cette vérification soit mentionnée dans la charte des thèses.

→ Le Conseil de l'ED est favorable à ces deux propositions.

2) Demande de rattachement de MIPA à l'ED

L'UPR Mathématiques, Informatique, Physique et Applications (MIPA) a demandé son rattachement à l'ED 583. A ce titre, Jean-Philippe Mandallena, directeur de MIPA, a été sollicité par la Directrice de l'ED583 pour venir présenter l'UPR et échanger avec le conseil de l'ED sur les motivations de leur rattachement à l'ED.

Composée de 7 membres permanents, MIPA auparavant équipe interne est devenue le 15 Mars 2022 la quatrième UPR de l'Université de Nîmes.

Seuls, 5 membres (Omar ANZA HAFSA, Fabrice BARDIN, Charles-Edouard LEROUX, Jean-Philippe MANDALLENA et Fabricio PEREIRA) demandent, au jour du conseil, leur rattachement à l'ED. En effet, un enseignant-chercheur de MIPA actuellement rattaché à une ED de Montpellier (direction d'un doctorant), devrait en faire la demande ultérieurement.

MIPA a à son actif 40 publications depuis 2017 dans des revues internationales et s'articule autour de deux axes :

- Calcul de variations, analyse non linéaire et applications
- Optique, imagerie et vision pour la biologie-santé.

Suite à cette présentation, différents membres du conseil ont échangé avec le directeur de MIPA sur les axes de recherches de cette UPR et leur insertion dans le périmètre scientifique de l'Ecole Doctorale.

Il en ressort que la réflexion doit être affinée pour éclaircir la façon dont MIPA s'intégrerait dans la politique scientifique actuelle de l'ED et s'il peut s'avérer nécessaire d'élargir le périmètre de l'ED583 dans l'optique d'intégrer cette UPR. Le Directeur de cette UPR est invité à participer à cette réflexion avec la Direction de l'école Doctorale et les directeurs des équipes de recherche afin de proposer, *in fine*, la formulation de l'intégration de MIPA dans la description de la politique de l'ED, telle qu'elle devra être insérée dans le prochain rapport d'auto-évaluation HCERES.

A l'issue des discussions, la décision est reportée. Afin d'accélérer le processus, il est proposé qu'un vote électronique puisse être envisagé. Pour cela, il est demandé à MIPA de présenter au conseil de l'ED cette proposition (intégration des axes de recherche de MIPA au périmètre scientifique de l'ED) s'ajoutant au dossier déjà envoyé. Les membres du conseil de l'ED sont invités à transmettre les questions pour lesquelles ils souhaitent obtenir des compléments d'information à la direction de l'Ecole Doctorale qui se chargera ensuite de les soumettre à l'équipe MIPA

3) Présentation des candidatures des doctorants pour la rentrée 2022-2023

Du côté de l'IMT, deux candidatures sont présentées :

- EMMANUEL Song Shombot, financement Campus France, direction Gilles DUSSERRE, co-direction , IMT MA, LSR, co-direction Robert BESTAK (Université de Prague)
- Henry CHIMA UKWUOMA, financement Campus France, direction Gilles DUSSERRE, IMT MA, LSR ; co-direction Gouenou COATRIEUX, IMT Atlantique

Les sujets portent sur la cybersécurité.

Du côté d'Unîmes, quatre nouvelles candidatures sont attendues :

- AOUN Marc -> financement CIFRE ; encadré par Stéphane MUSSARD et rattaché à CHROME.
- HUCHET Louison -> financement Région ; encadré par Isabelle TECHER et Sylvain RIGAUD, rattaché à CHROME.
- VAILLANT-COINDARD Eugénie -> financement Région ; encadrée par Elodie CHARBONNIER et rattachée à APSY-v.
- Doctorant en cours de recrutement -> financement Région ; encadré par Elodie CHARBONNIER et ROYER Marine, rattaché à APSY-v / Projekt.

La candidature de Laure BOUET a été validée précédemment par le conseil de l'ED.

4) Le co-financement ED-labo des formations doctorales et des mobilités internationales

Il est proposé qu'un appel à candidatures soit organisé deux fois par an afin d'attribuer une aide au financement de projets de mobilité doctorante et d'aide exceptionnelle au financement de formations spécifiques.

Une commission d'attribution devra être mise en place. Elle pourrait être composée de 2 représentants des doctorants (1 SHS et 1 sciences dures) ; de la directrice et de la directrice adjointe de l'ED ; d'un membre extérieur du conseil de l'ED et des responsables recherche (Directeur de la recherche pour l'IMT et le Vice-président recherche pour Unîmes).

L'idée est que le laboratoire de rattachement du doctorant participe à hauteur de 50% du coût de la mobilité ou de la formation doctorale. L'autre moitié sera prise en charge par l'ED583.

Les taux Campus France serviront de base aux propositions de remboursements des frais de voyage et de séjour.

Aurélia BONY-DANDRIEUX rappelle que la prise en charge de formations spécifiques doit rester très exceptionnelle puisque la formation doctorale doit être pensée en amont, notamment lors de l'écriture du projet de thèse.

Le secrétariat de l'ED enverra un mail aux membres de l'ED pour relancer le groupe de travail internationalisation. Ce dernier aura en charge de finaliser cette proposition d'aide à la mobilité doctorale qui sera votée lors du prochain conseil de l'ED, le 3 Octobre 2022. Anne-Catherine DENNI alerte sur le fait que pour des étudiants étrangers hors UE, les délais d'obtention des visas peuvent être de plusieurs mois pour que ce critère puisse être pris en compte dans les réflexions du groupe de travail.

5) Point sur l'avancée des groupes de travail

Le travail du groupe de travail « thèse sur travaux » est achevé. Une précision devra toutefois être apportée concernant les demandes de doctorat des professionnels en activité (Procédure de VAE, thèse en 1 an).

6) Questions diverses

Pierre-Michel RICCIO informe le conseil que Mines-télécom a récemment statué sur l'exonération des frais d'inscription des doctorants qui ont pu bénéficier d'un prolongement de thèse en raison de la crise sanitaire de la COVID19.

Une demande sera formulée au Président de l'Université de Nîmes afin que cette mesure soit également en vigueur pour les doctorants d'Unimes concernés.

La refonte du site internet de l'ED est abordée avec pour objectif de le rendre plus intuitif et pratique. Le Conseil en est favorable. Par ailleurs, un travail de groupement des décisions essentielles votées en conseil de l'ED est en cours.

Les CSI devront être réalisés avant le 15 Octobre 2022 afin de respecter le calendrier des inscriptions établi par le service de la DEVE.

Karine WEISS en informera les directeurs de thèse par email.

La procédure de prise en charge des dépenses liées à la reproduction des manuscrits de thèse est en cours de réécriture à IMT Mines Alès. A Unîmes, la demande de reproduction est soumise à la demande écrite d'un ou plusieurs membre(s) du jury.

La convention de l'Ecole Doctorale (Unîmes-IMT Mines Alès) va être retravaillée pour sa mise à jour intégrant l'évolution des unités de recherche et devrait pouvoir être proposée lors du prochain Conseil de l'ED583.

7) Date et lieu du prochain conseil

Le prochain conseil de l'ED 583 aura lieu le 3 Octobre 2022 à 14h00 à Alès. Lors de ce conseil de rentrée, le calendrier des conseils de l'année universitaire 2022-2023 sera fixé.